

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 19 février 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 3/2019

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2019

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire – CPS)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- Mme BERT (Suppléante – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DARMON Monique (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. OSSENI (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- Mme VON EUW (titulaire – CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire – CPS) ; Mme MORCH (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; - Mme VIALA (titulaire – CPS) - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 13/02/2019

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 23
VOTANTS : 23

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL3/2019
Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

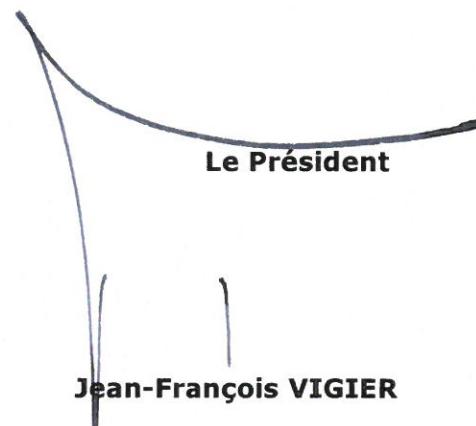
Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Prend** acte du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 relaté dans le document figurant en annexe.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 25 FEV. 2019
Affichée le :

26 FEV. 2019

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL3_2019
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Rapport d'orientations budgétaires 2019
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20190219-DL3_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20190219-DL3_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1110
nom original: Annexe dl 3.pdf	application/pdf	699489
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20190219-DL3_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	699489
nom original: dl 3.pdf	application/pdf	598383
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20190219-DL3_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	598383
nom original: note présentation DL 3.pdf	application/pdf	301014
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20190219-DL3_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	301014

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2019 à 14h22min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2019 à 14h25min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2019 à 14h39min55s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2019 à 14h45min33s	Recu par le MIAT le 2019-02-25